

# COMMUNE DE HUTTENDORF

## Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Mars 2017 à 18h00

sous la présidence de Monsieur Pierrot WINKEL, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 11  
Conseillers présents : 8  
Conseillers absents : 3 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 8 mars 2017

Présents : M. Pierrot WINKEL – Maire, M. Michel GACKEL, Mme Cora KLEIN – Adjoint, M. Claude GRASSER, M. Denis LANG, M. André LENGENFELDER, M. Denis WINKEL, et Mme Martine HANSZ.

Absent excusé avec procuration : M. Pascal WEBER qui a donné procuration de vote à M. Claude GRASSER.

Absents excusés : M. Martin LAUGEL et Mme Sandrine SNEIJ.

### Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose que M. Michel GACKEL soit nommé secrétaire de séance.

### Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 6 février 2017 DE\_2017\_008

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2017.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2017.**

### Travaux de mise en accessibilité et sécurité incendie du bâtiment mairie-école (annule et remplace DE 2017\_005) DE\_2017\_009

En date du 6 février dernier, le Conseil Municipal a décidé de faire exécuter les travaux de mise en accessibilité et sécurité du bâtiment mairie – école. Le chiffrage ayant été légèrement modifié par notre architecte, il convient d'approuver les nouveaux montants des travaux comme suit :

DEPENSES	
TRAVAUX	MONTANTS HT
LOT 1 ELECTRICITE – VMC	22 865,00 €
LOT 2 PLÂRERIE – FAUX PLAFONDS	20 021,25 €
LOT 3 INSTALLATIONS SANITAIRES	8 239,50 €
LOT 4 MENUISERIE EXTERIEURE	21 615,00 €
LOT 5 MENUISERIE INTERIEURE	6 610,00 €
LOT6 ASCESUR	4 100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 450,75 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de faire exécuter les travaux tels que présentés pour un montant 83 450,75 € HT,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions (DETR + TDIL).**

**La séance est levée à 18h50.**